



PREMIER MINISTRE

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale  
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

## **Rapport de maintenance ANSSI-CC-2010/28- M01**

### **Passeport CC Ideal Pass (sur composant SB23YR80B) - Application ICAO EAC (version 1.5.2)**

Certificat de référence : ANSSI-CC-2010/28

*Paris, le 22 décembre 2011*

*Le directeur général de l'agence nationale  
de la sécurité des systèmes d'information*

Patrick Pailloux  
[ORIGINAL SIGNE]



## Références

- a) [MAI] : Procédure MAI/P/01 Continuité de l'assurance ;
- b) [ST] : « Machine Readable Travel Document – Extended Access Control – CC Ideal Pass », référence SSE-0000072979, version 1.12 du 17/05/10 ;
- c) [CER] : Rapport de certification ANSSI-CC-2010/28 du 02/06/10 ;
- d) [IAR] : « IDEAL 1.5.2 - Analyse d'Impact », référence SSE-0000087608, version 3.0 du 09/12/11 ;
- e) [SOG-IS] : « Mutual Recognition Agreement of Information Technology Security Evaluation Certificates », version 3.0, 8 Janvier 2010, Management Committee;
- f) [CC RA] : « Arrangement on the Recognition of Common Criteria certificates in the field of information Technology Security, May 2000.

## Identification du produit maintenu

Le produit maintenu est le Passeport CC Ideal Pass (sur composant SB23YR80B), version 1.5.2, développé par Morpho et ST Microelectronics.

## Description des évolutions

Les évolutions du produit consistent à :

- stocker en premier le certificat le plus récent dans le fichier CVCA qui contient deux certificats, le courant et le précédent ;
- s'assurer que, en cas de coupure d'alimentation du produit pendant le renouvellement de certificat, les certificats stockés dans le produit sont toujours cohérents.

Cette correction du produit ayant fait l'objet de la certification en référence c est réalisée par un patch en EEPROM du code de l'exécutable de la ROM. Pour rappel, le mécanisme de chargement de patch de ce produit a été étudié dans le cadre d'une précédente évaluation.

## Fournitures impactées

[CONF]	« CC_IDEAL_PASS – Software Release Sheet - v1.5.00 », référence SSE-0000077487, révision 10
[GUIDES]	« ICAO Application Personalization manual - Project : CC Ideal Pass », référence SSE-0000074723, version 07
[ST]	« Common Criteria security target - Machine Readable Travel Document – Extended Access Control – CC Ideal Pass », référence SSE-0000072979, version 1.13

## Conclusions

Les évolutions listées ci-dessus sont considérées comme ayant un impact **mineur**.

Le niveau de confiance dans cette nouvelle version du produit est donc identique à celui de la version certifiée, à la date de certification.

## Avertissement

Le niveau de résistance d'un produit certifié se dégrade au cours du temps. L'analyse de vulnérabilité de cette version du produit au regard des nouvelles attaques apparues depuis l'émission du certificat n'a pas été conduite dans le cadre de cette maintenance. Seule une ré-évaluation ou une surveillance de la nouvelle version du produit permettrait de maintenir le niveau de confiance dans le temps.

## Reconnaissance du certificat

Ce rapport de maintenance est émis en accord avec le document : « Assurance Continuity : CCRA Requirements, ref. CCIMB-2004-02-009, version 1.0, February 2004 ».

### *Reconnaissance européenne (SOG-IS)*

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 2010 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord<sup>1</sup>, des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique, pour les cartes à puces et les dispositifs similaires, jusqu'au niveau ITSEC E6 Elevé et CC EAL7. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



### *Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)*

Le certificat initial a été émis dans les conditions de l'accord du CC RA [CC RA].

L'accord « Common Criteria Recognition Arrangement » permet la reconnaissance, par les pays signataires<sup>2</sup>, des certificats Critères Communs. La reconnaissance s'applique jusqu'aux composants d'assurance du niveau CC EAL4 ainsi qu'à la famille ALC\_FLR. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



---

<sup>1</sup> Les pays signataires de l'accord SOG-IS sont : l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.

<sup>2</sup> Les pays signataires de l'accord sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Inde, Israël, l'Italie, le Japon, la Malaisie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Pays-Bas, la République de Corée, la République Tchèque, le Royaume-Uni, Singapour, la Suède et la Turquie.